

Conseil collectif
jeudi 10 mars 2022

N°1854

Reproduction et diffusion même partielle
strictement interdite sans l'accord de la
Chambre d'agriculture de la Drôme.
Publication réservée aux adhérents "zoom GC"

BULLETIN TECHNIQUE

1. Actualités	1
1) Crédit d'impôt pour non-utilisation de glyphosate RAPPEL	1
2) Crédit d'impôt Haute Valeur Environnementale (HVE) RAPPEL	1
3) Crédit impôt BIO : formulaire 2022 paru	1
4) Mail de mise à jour dossier PAC par DDT26	1
2. Réglementaire	2
1) Retrait AMM du CREDIT (glyphosate) RAPPEL :	2
2) DEVRINOL F et usage PPAMC.....	2
3) Extension usage traitement semences INFLUX 480 FS	2
4) Dérogation traitement semences tournesol PLENARIS	2
5) Réglementation Abeilles et traitements	2
3. Grandes cultures	3
1) Colza : charançons fin du pic de vol, attention aux méligèthes.....	3
2) Céréales à paille : fertiliser avant les prochaines pluies, pensez au désherbage.....	7
3) Céréales AB : très bonnes conditions pour les désherbages mécaniques, pas pour l'azote !	11
4) Cultures de printemps : préparation du sol et faux semis	11
5) Préparation du sol pour les cultures de printemps AB	11
6) Pomme de terre : le guide Arvalis « Choisir et décider 2022 » est paru	12
4. Ail	12
1) Fertilisation : apport d'azote à prévoir, complément fumure de fond.....	12
2) Désherbage : surveiller et contrôler les premières levées printanières	12
3) Risque de résidus de désherbants céréales sur AIL – Attention	15
4) Irrigation : globalement encore trop tôt	15
5) Mouches : risque moyen, lors des périodes ensoleillées	15
5. PPAM.....	16

"La Chambre d'Agriculture de la Drôme est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA".

"Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale."

"Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin."

Édité par la **CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DRÔME**

145, avenue Georges Brassens – CS 30418 – 26504 Bourg-lès-Valence cedex

Tél : 04 75 82 40 00

Directeur : Damien COLIN

1. Actualités

1) Crédit d'impôt pour non-utilisation de glyphosate RAPPEL

Le décret n° 2021-1414 du 29 octobre 2021, paru au JO du 30 octobre, lance le crédit d'impôt pour les agriculteurs qui n'utilisent pas de produits contenant du glyphosate au cours des années 2021 et 2022.

Ce crédit d'impôt s'élève à 2500 € au titre de l'année pendant laquelle ces produits n'ont pas été utilisés. Pour les groupements agricoles d'exploitation en commun, ce montant est multiplié par le nombre d'associés, dans la limite de quatre (source lex@lerte).

Précisions

Les exploitations qui bénéficient du crédit impôt HVE et les exploitations qui bénéficient d'aides pour la conversion ou le maintien en AB ne pourront bénéficier du crédit impôt glyphosate.

La demande ne pourra être faite que sur l'exercice clos. Donc fin 2021 si l'exercice est clos en fin d'année civile, ou, en cas de chevauchement sur 2 années civiles, courant 2022 pour justifier une non-utilisation de glyphosate en 2021. Nous ne savons toujours pas comment sera vérifiée la non-utilisation de glyphosate.

Le formulaire CERFA pour faire cette demande est enfin disponible. Vous le trouverez ici :

<https://www.impots.gouv.fr/formulaire/2069-rci-sd/reductions-et-credits-dimpot>

Ce formulaire CERFA sera à remplir et à joindre lors de votre télédéclaration d'impôt.

2) Crédit d'impôt Haute Valeur Environnementale (HVE) RAPPEL

Votre exploitation est certifiée HVE ou va le devenir en 2022. Vous pouvez donc bénéficier d'un crédit d'impôt de **2500 €** accordé en 1 fois.

[Retrouvez toutes les informations relatives à ce crédit d'impôt sur cette page.](#)

Le formulaire CERFA pour faire cette demande est enfin disponible. [Vous le trouverez sur cette page.](#)

Vous devez remplir la case : « Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)" qui se situe dans le tableau I - Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice ou de l'année (fin du tableau)

Ce formulaire CERFA sera à remplir et à joindre lors de votre télédéclaration d'impôt.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter le conseiller Chambre vous ayant accompagné dans la démarche HVE.

3) Crédit impôt BIO : formulaire 2022 paru

Cette année, 2 formulaires sont à remplir pour demander le crédit d'impôt bio.

Le crédit d'impôt « Agriculture biologique » permet aux entreprises agricoles dont au moins 40% des recettes agricoles proviennent d'activités relevant du mode de production biologique au sens de la réglementation européenne de bénéficier d'un crédit d'impôt d'un montant de 3 500 euros par an. Pour les entreprises percevant une aide PAC à la conversion bio, le total des aides perçues et du crédit d'impôt ne peut excéder 4 000 €. Il est imputé sur l'impôt sur le revenu ou sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice au cours duquel l'entreprise a respecté les conditions légales d'octroi du crédit d'impôt. Lorsque l'activité est exercée dans le cadre d'un GAEC, le montant du crédit d'impôt est multiplié par le nombre d'associés, dans la limite de quatre.

Il est cumulable avec le crédit d'impôt HVE niveau 3 (maximum 2 500€) dans la limite de 5 000€/an.

Il convient de remplir LES formulaires

[n° 2079-BIO-SD \(2022\)](#) ET [le formulaire n° 2069-RCI-SD](#)

Pour rappel, le rehaussement du crédit d'impôt AB à 4 500€ entrera en application au 1er janvier 2023.

[Une fiche de synthèse sur les différentes aides bio est disponible sur le site de la chambre d'agriculture - documents bio.](#)

Plus d'informations, contactez : Christel Nayet, conseillère en élevage AB / 06 25 63 58 82

4) Mail de mise à jour dossier PAC par DDT26

Vous avez peut-être été destinataire fin février d'un mail de la DDT26, vous demandant des pièces justificatives en rapport avec la PAC (pièces d'identité, attestation MSA). Ce mail n'est pas un spam, vous pouvez y répondre à l'adresse indiquée en bas de mail : ddt-sa-pad@drome.gouv.fr.

2. Réglementaire

1) Retrait AMM du CREDIT (glyphosate) RAPPEL :

L'herbicide CREDIT de Nufarm, à base de glyphosate, voit son AMM retirée car non renouvelée. Les dates limites pour la vente et la distribution, ainsi que pour le stockage et l'utilisation des stocks, sont respectivement fixées au 29 juin 2022 et 29 décembre 2022. Des conditions d'emploi sont à respecter pendant le délai accordé pour l'utilisation des stocks. *Source : Lexalerte*

2) DEVRINOL F et usage PPAMC

Suite à son renouvellement d'AMM, l'herbicide DEVRINOL F d'UPL, à base de napropamide, voit ses usages et conditions d'emploi modifiés. Le produit est désormais autorisé sur PPAMC alimentaires (1,8 l/ha pour une application entre les stades BBCH 00 et 09).

Source : Lexalerte

3) Extension usage traitement semences INFLUX 480 FS

Le traitement de semences fongicide Influx 480 FS de Syngenta, à base de fludioxonil, a obtenu des extensions d'usages pour lutter contre les champignons autres que pythiacées sur betterave potagère, pavot, oignon de printemps, ciboule et autres oignons verts. Et ce, à la dose de 0,1 l/q, uniquement en station industrielle fixe ou mobile. Ces usages sont autorisés dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n°1107/2009, qui permet d'étendre des autorisations pour des utilisations mineures ; avant tout emploi du produit, l'utilisateur doit s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture.

Source : Lexalerte

4) Dérogation traitement semences tournesol PLENARIS

Le fongicide PLENARIS de Syngenta, composé de 200 g/l d'oxathiapiproline et de formulation FS (Suspension concentrée pour traitement de semences), a obtenu une dérogation de 120 jours, allant du 1er mars au 29 juin 2022, pour le traitement des semences de tournesol afin de lutter contre les champignons pythiacées. Et ce, à la dose de 14,1 ml/150 000 graines (semis de 75 000 graines/ha maximum), avec une ZNT aquatique de 5 m.

Source : Lexalerte

5) Réglementation Abeilles et traitements

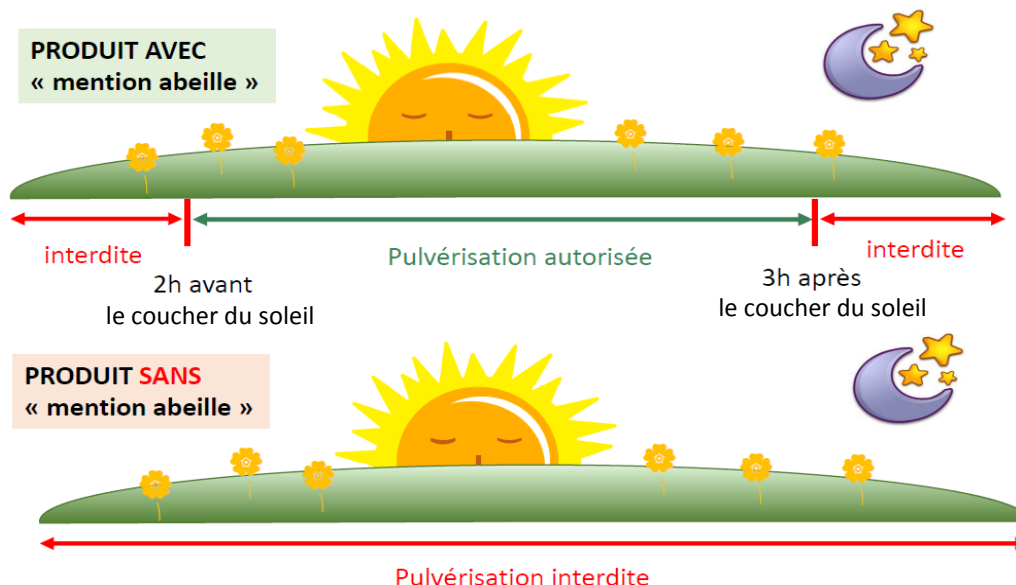
Un arrêté pour la protection des abeilles était paru le 20 novembre 2021 et abroge l'ancien arrêté du 28 novembre 2003.

Les conditions de protection des abeilles en période de floraison ou sur une zone de butinage ont été étendues à tous les types de produits phytosanitaires, ainsi qu'à leurs adjuvants, et plus uniquement aux insecticides acaricides.

Sur culture attractive ou sur une zone de butinage¹, seuls les produits ayant la mention "abeilles" pourront être utilisés et uniquement entre les 2h qui précèdent le coucher du soleil et les 3h qui le suivent.

En vigne et verger, le couvert végétal doit être rendu non attractif (broyage, choix d'espèces non mellifères...) avant toute intervention insecticide ou acaricide (que les produits aient la mention abeille ou non).

Sur culture attractive en fleur et sur zone de butinage



Exceptions et dérogations :

Ne sont pas concernés par l'application de cette réglementation :

- Les produits d'éclaircissage
- Les traitements réalisés sous serre ou abri dès lors que l'intérieur de serre ou abri est rendu inaccessible aux pollinisateurs
- Les produits utilisés dans le cadre d'une lutte réglementée contre les ravageurs et maladies
- En cas de mise en œuvre de moyens garantissant la protection des abeilles (liste ANSES à venir)

Peuvent bénéficier de conditions dérogatoires permettant d'étendre la période d'application :

La lutte contre des bio agresseurs dont l'activité est exclusivement diurne

- si l'efficacité du fongicide sur la maladie est conditionnée à une réalisation très rapide, incompatible avec les délais imposés
- à titre temporaire, jusqu'au 20 juillet 2022, si la température extérieure est suffisamment basse (recommandations ANSES : température < 12°C)

ATTENTION : Dans tous ces cas dérogatoires, il convient de noter l'heure de début et de fin du traitement et le motif de la modification de la période de traitement.

¹ Zone de butinage : « à l'exclusion des cultures en production, une zone de butinage est un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats. Au sens du présent arrêté, les utilisations de produits sur les zones de butinage sont celles visant à traiter spécifiquement ces zones, indépendamment de l'utilisation sur les cultures en production. » - arrêté du 20/11/2021 - (Exemples : enherbement dans les vergers, haies autour des parcelles, ...)

3. Grandes cultures

1) Colza : charançons fin du pic de vol, attention aux méligèthes

[D'après BSV numéro 4 du 09/03/2022](#)

A RETENIR pour la semaine : Colza

→ **Début montaison** dans la majorité des parcelles. Apparition des premiers boutons observé sur quelques parcelles.

→ **Charançon de la tige** : captures en baisse cette semaine. Attention, à rester vigilant car les colzas sont toujours à un stade sensible dans la majorité des parcelles. **En cas de présence avérée**, prévoir un traitement si rien n'a été fait (choisir TREBON 30 EC ou MAVRIK SMART si vous voulez avoir une action sur méligèthes également).

→ **Méligèthes** : augmentation des captures, les colzas vont bientôt être au stade sensible. Pensez à surveiller vos parcelles et intervenir à partir du milieu de semaine prochaine si vous atteignez le seuil de traitement (voir page 5).

→ **Fertilisation** : les stades actuels sont optimaux pour réaliser le deuxième apport d'azote. Si les précipitations annoncées pour ce week-end se maintiennent pensez à réaliser votre deuxième apport juste avant.

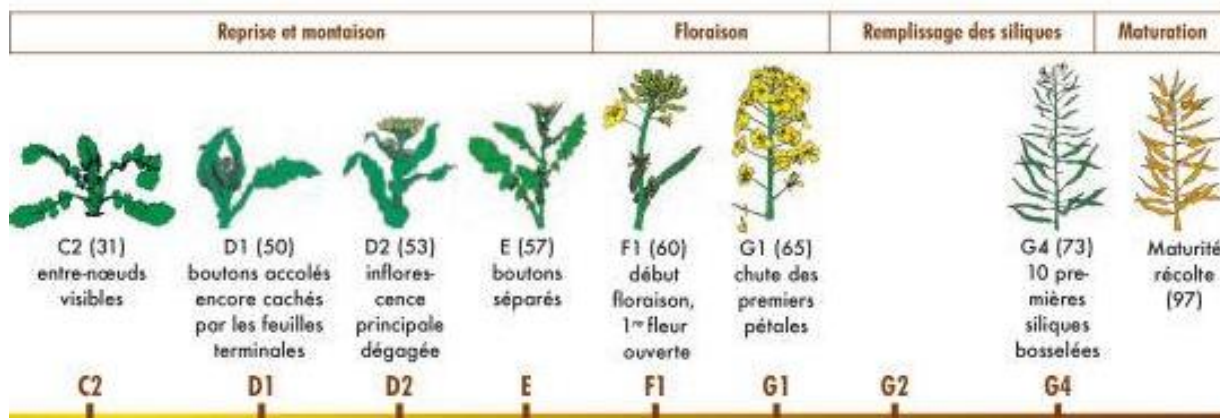
→ **Désherbage rattrapage** : les conditions poussantes sont là, attention surveillez les conditions météo, et ne pas traiter si du gel est annoncé dans les jours précédents ou suivants le traitement. Les conditions de la semaine prochaine seront propices pour les derniers rattrapages.

Stades / Réseau de suivi

16 parcelles en Rhône Alpes ont fait l'objet d'un suivi, dont 4 en Drôme (3 en plaine de Valence et une au Nord de Mours St Eusèbe).

Les parcelles sont entre le stade de début montaison (C2 : premiers entre nœuds visibles) et fin de montaison pour la plus avancée (D1 : boutons accolés encore cachés dans les feuilles terminales).

Rappel des stades du colza (source Terre Inovia)



Pression ravageurs : baisse des charançons, augmentation des méligèthes

La diminution des captures de cette nouvelle semaine semble confirmer que le pic de vol des charançons est terminé. Compte tenu des stades des colzas, le risque reste modéré à élevé pour ce ravageur. **3 parcelles sur 4 en Drôme présentent des charançons de la tige.**

Des méligèthes ont également été capturées sur l'ensemble des parcelles du réseau drômois. Cependant le risque est encore faible pour ce ravageur car peu de méligèthes sont présentes sur plantes.

Ravageurs colza	Risque		
	Parcelles au stade C2 (entre nœuds visibles)	Parcelles au stade D1 (boutons cachés par les feuilles)	Prévisions prochains jours
Charançon de la tige	Modéré/ Elevé	Modéré / Elevé	Modéré
Méligèthes	Faible	Modéré	Modéré / Elevé

Charançon de la tige

Si vous piègez des charançons, attention à **ne pas confondre le charançon de la tige du colza, avec le charançon de la tige du chou** qui contrairement au charançon de la tige du colza est peu nuisible.



Source : Terre Inovia

Le risque est important vis-à-vis du charançon :

- ➔ Stade C2 (apparition des entre-nœuds) atteint pour toutes les parcelles dans la Drôme
- ➔ Délai d'intervention de 8 à 10 jours après les premières captures significatives (durée nécessaire pour que les femelles soient aptes à la ponte) : délai déjà dépassé.

Stratégie de lutte

- **Si des captures ont eu lieu dans vos parcelles, et qu'aucun traitement n'a été réalisé, pensez à intervenir sans tarder.**
Utilisez de préférence un pyréthrianoïde classique : cyperméthrine, deltaméthrine, lambdacyhalothrine... et **favoriser l'utilisation de DECIS PROTECH ou KARATE ZEON** qui ont les meilleures efficacités.

ATTENTION : si vous avez aussi des méligèthes, voir page suivante pour le choix de produit.

- **Si aucune capture n'a eu lieu dans vos parcelles,** décider votre intervention selon les captures de la semaine prochaine.

Liste non exhaustive de produits utilisables contre le charançon de la tige

Principales spécialités	Substances actives	Dose homologuée / ha	Nombre max applications/an	Classement (CMR / AB / Biocontrôle)	ZNT aquatique (m)	DVP (m)	DRE (h)	DAR (j ou BBCH)	Ravageur	Commentaire
KARATE ZEON / KUSTI / LAMBDASTAR	Lambda-cyhalothrine (100 g/l)	0,075 l/ha	3	-	50	-	48	35	Charançon de la tige	
DECIS PROTECH / DELTASTAR	Deltaméthrine (15 g/l)	0,33 l/ha	4	-	20	-	6	45	Charançon de la tige	
SHERPA 100 EW / CYPERFOR 100 EW / APHICAR 100 EW	Cyperméthrine (100 g/l)	0,25 l/ha	2	-	20	-	48	28	Charançon de la tige	21j min entre 2 applications

Méligèthes : début du risque, surveillez les parcelles

Ce ravageur perfore les boutons floraux des colzas ce qui provoque l'avortement de la fleur.

L'ouverture des premières fleurs sur la parcelle marque la fin du risque car les insectes iront préférentiellement se nourrir sur les fleurs, ce qui n'engendre pas de dégâts.



1 et 2. Méligèthe adulte sur boutons - 3. Boutons avortés suite attaque de méligèthes

D'une façon générale, on distinguera deux cas :

- **Cas d'un colza vigoureux et bien développé** : Le risque est faible à modéré, il est essentiel de surveiller la présence de méligèthes dans les parcelles jusqu'à l'ouverture des premières fleurs.
- **Cas d'un colza stressé ou peu développé** : Le risque est modéré à élevé.

Bien se baser sur l'état de vos colzas, et le nombre de méligèthes par plante pour décider d'intervenir ou non en comptant le nombre d'insecte par plante au niveau des boutons floraux :

Seuil indicatif du risque méligèthes

Etat du colza	Stade	
	Stade boutons accolés (D1)	Stade boutons séparés (E)
Colza vigoureux (sol profond, bonne vigueur des plantes, peuplement optimal, pas d'autres dégâts)	3 méligèthes par plante, <i>mais il est aussi possible d'attendre le stade E selon le contexte de croissance de l'année pour ré-évaluer le risque plus tard.</i>	6 à 9 méligèthes par plante
Colza stressés ou peu développés (climat stressant, déficit hydrique, peuplement trop faible ou trop important, vigueur faible des plantes, autres dégâts)	1 méligèthe par plante	2 à 3 méligèthes par plante

Si le seuil ci-dessus est dépassé dans vos parcelles, un traitement est justifié.

Mesure agronomique pour lutter contre les méligèthes :

La fin du risque méligèthe intervient à partir de l'ouverture des premières fleurs sur la parcelle. Par conséquent, le fait d'associer à la variété de colza d'intérêt 5-10% d'une variété plus précoce à floraison (exemple : ES Alicia) permettra de concentrer les méligèthes sur ces plantes plus précoces et ainsi diminuer la pression sur la variété d'intérêt.

Pour plus d'informations sur les méligèthes, [consultez l'article de TerreInovia.](#)

Stratégie de lutte

Si un traitement insecticide a été réalisé la semaine dernière contre les charançons → surveillez la pression méligèthe de vos parcelles. Le stade de sensibilité n'étant pas encore atteint dans la plupart des parcelles, mais devrait l'être la semaine prochaine.

En cas de présence de charançons et de seuil méligèthes atteint → utilisez un produit contenant des substances actives efficaces pour les deux ravageurs : **TREBON 30 EC** ou **MAVRIK SMART** (ou BORAVI mais conservez plutôt celui-ci pour les traitements d'automne des altises, du fait que cet automne sera sa dernière année d'utilisation possible).

Liste non exhaustive de produits utilisables contre le charançon de la tige et les méligèthes

Principales spécialités	Substances actives	Dose homologuée / ha	Nombre max applications / an	Classement (CMR / AB / Biocontrôle)	ZNT aquatique (m)	DVP (m)	DRE (h)	DAR (j ou BBCH)	Ravageur	Commentaire
TREBON 30 EC / UPPERCUT	Etofenprox (287,5 g/l)	0,2 l/ha	2	CMR	50	-	48	BBCH61	Charançon de la tige Méligèthes	1 application max au printemps
MAVRIK SMART / TALITA SMART	Tau-fluvalinate (240 g/l)	0,2 l/ha	2	-	20	-	6	30	Charançon de la tige Méligèthes	ne pas appliquer à l'automne entre les stades BBCH10 et 29 sur sol artificiellement drainé et ayant une teneur en argile >= 45%.
BORAVI	Phosmet (500 g/kg)	1,5 kg/ha	2	CMR	20	20	48	BBCH59	Charançon de la tige Méligèthes	Utilisez une eau à PH 5,5. 7j min entre 2 applications. Attention cette substance active ne pourra plus être utilisée à partir du 1 ^{er} Novembre 2022

Attention produits CMR : 

Substituer dans la mesure du possible l'utilisation de ces produits par des techniques alternatives ou d'autres produits non CMR. **Produits à ranger à part dans le local phyto**

[Plus de détails sur les produits phytosanitaires de lutte dans le guide Terre Inovia](#)

Fertilisation

Le stade début montaison marque la date optimale d'apport azoté (2ème apport pour les petits colzas, 1er pour les gros colzas). Quelques précipitations potentielles sont annoncées le weekend prochain. **Si celles-ci se maintiennent pensez à réaliser votre apport juste avant. Favoriser une forme d'engrais peu sensible à la volatilisation et rapidement disponible : base ammonitrée (éviter l'urée très sensible à la volatilisation).**

ATTENTION : en zone nitrates, tout apport d'azote supérieur à 100 kg d'azote par hectare doit être fractionné. De plus si vous êtes en **Zone d'Action Renforcée (ZAR)** : le premier apport est plafonné à **80 unités d'azote** sur colza.

Si aucun apport d'effluent n'a eu lieu sur la parcelle, pensez bien à réaliser votre apport avec un **engrais soufré**, par exemple de l'ammonitrée soufré (évités les apports avec des produits à base uréique, peu disponible avec les conditions actuelles).

Tableau de synthèse du fractionnement de la dose d'azote en fonction des besoins du colza

Fractionnez l'apport d'azote



Dose à apporter (kg/ha)	Reprise de végétation (stades C1-C2)	Début montaison (stades C2-D1)	Boutons accolés (stades D1-D2)	Boutons séparés (stade E)
< 100			< 100	
100 à 170		60 à 80	40 à 90	
> 170	40 à 60	50 et +		40 à 60

Source Terre Inovia

Désherbage

Certaines parcelles non dés herbées pendant l'hiver avec un produit racinaire à base de propyzamide (KERB FLO), présentent une forte pression graminée.

La reprise des colzas ayant lieu c'est le moment d'effectuer un dés herbage si les conditions climatiques sont favorables (pas de gelées et faibles amplitudes thermiques). **ATTENTION : ne pas réaliser les traitements en cas de risque de gel.**

Liste non exhaustive d'herbicides anti-graminées en colza

Principales spécialités	Substances actives	Dose homologuée / ha	Stades d'application	Nombre max applications	Classement (CMR / AB / Biocontrôle)	ZNT aquatique (m)	DVP (m)	DRE (h)	DAR
STRATOS ULTRA	Cycloxydine (100 g/L)	Graminées annuelles : 2 l/ha Graminées vivaces : 4 l/ha	Entre stade 2 feuilles (BBCH 12) et 2 entre nœuds visibles (BBCH 32)	1/an	CMR	5	-	48	BBCH32
CENTURION R / FOLY R	Cléthodime (120 g/l)	1 l/ha	Entre stade 2 feuilles (BBCH 12) et 2 entre nœuds visibles (BBCH 32)	1 max tous les 2 ans	CMR	5	-	48	BBCH32
CENTURION 240 EC / SELECT*	Cléthodime (240 g/l)	0,5 l/ha	Entre stade 2 feuilles (BBCH 12) et 2 entre nœuds visibles (BBCH 32)	1 max tous les 2 ans	CMR	5	-	48	BBCH32

*CENTURION 240 EC/SELECT : penser à adjuvanter avec une huile végétale type MIX IN/ACTIROB B.

Attention produits CMR : 

Substituer dans la mesure du possible l'utilisation de ces produits par des techniques alternatives ou d'autres produits non CMR. **Produit à ranger à part dans le local phyto**

[Plus de détails dans le guide Terre Inovia](#)

2) Céréales à paille : fertiliser avant les prochaines pluies, pensez au désherbage

[D'après BSV numéro 4 du 09/03/2022](#)

A RETENIR cette semaine : Céréales

→ **Maladies** : quelques observations d'oïdium, sans risque actuellement.

→ **Fertilisation** : la météo étant incertaine, prévoir votre second apport d'azote avant les prochaines pluies si celles-ci se maintiennent (annoncées ce week-end). Nous vous conseillons de fractionner cet apport central en deux apports, un apport avant les pluies de ce week-end, et un second qui sera apporté en fin de mois, pour encadrer l'épi 1cm.

→ **Désherbage** : l'épisode de froid étant passé, et les prévisions n'annonçant plus de gel dans les jours à venir, les conditions sont optimales pour continuer ou finir vos désherbages.

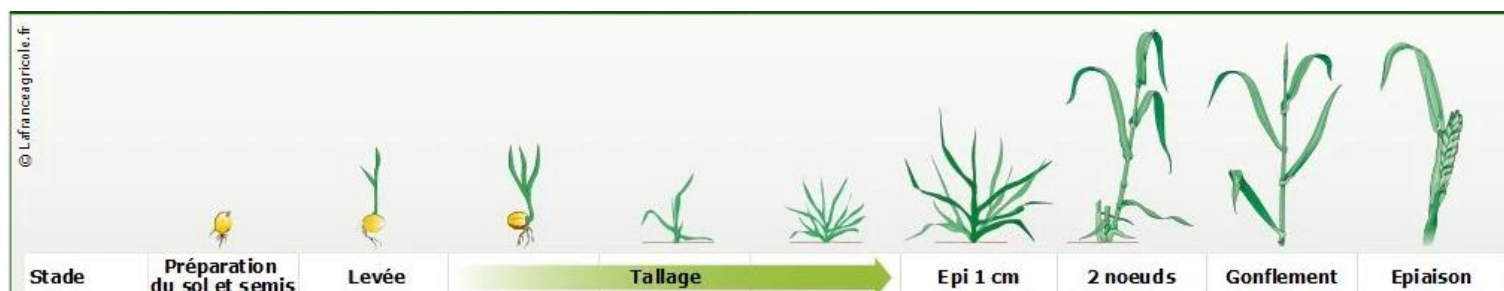
IRRIGATION : les blés sont essentiellement sensibles au sec à partir du stade 1-2 nœuds. La problématique actuelle est plus une disponibilité en azote qu'un réel souci de stress hydrique. Les pluies de ce week-end devraient permettre, si celles-ci sont significatives, de valoriser les apports d'azote (il faut 15mm pour valoriser un apport).

Stades

Orges, le stade tallage est atteint dans la totalité des parcelles.

Blés tendres et blés durs : la majorité des parcelles ont atteint le stade début tallage pour les parcelles semées tardivement, et tallage pour les autres.

Rappel des principaux stades du blé (source France Agricole)



Pression maladies / ravageurs

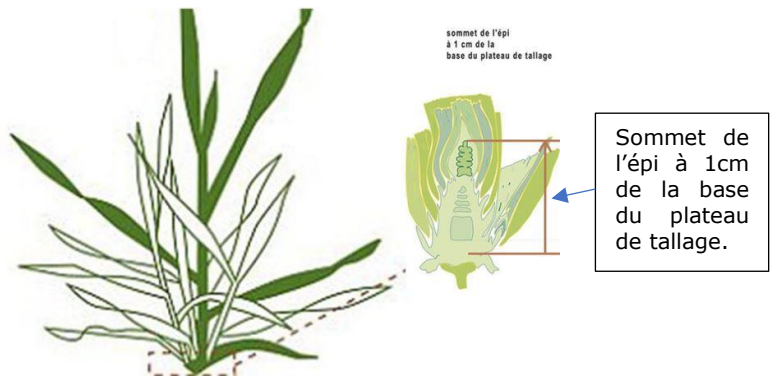
De l'oïdium a été vu dans certaines parcelles, mais sans risque important actuellement, vu le stade des céréales.

Fertilisation des céréales : intervenez si les pluies annoncées se maintiennent !

Les conditions sèches actuelles, et le retour du froid ce week-end, ne sont pas favorables au développement des céréales.

Le stade épi 1cm ne devrait pas arriver avant le 15 mars dans les situations précoces.

Par contre le stade épi 1cm est un stade clé des céréales. Elles ne doivent pas manquer d'azote à ce stade sous peine de pénaliser définitivement les composantes du rendement (nombre d'épis /m² et nombre de grains / épi).



Le stade épi 1cm en détail (source terre net)

Profitez des pluies annoncées ce week-end (sous réserve que celles-ci se maintiennent) pour réaliser votre apport principal d'azote (apport central). Favoriser une forme d'engrais peu sensible à la volatilisation et rapidement disponible : base ammonitrate (éviter l'urée très sensible à la volatilisation).

Plusieurs cas de figure sont possibles :

- **Situations précoces** (variété précoce, semis d'octobre ou sud du département): le stade Epi 1 cm est atteint ou va être atteint dans 1 ou 2 semaines :
→ **réaliser l'apport principal avant les prochaines pluies.** Si l'apport principal est > 80 unités d'azote : apporter la moitié maintenant, et l'autre moitié d'ici 3 semaines en espérant une pluie.
- **Situations plus tardives** (variété demi précoce, semis de novembre, décembre) : le stade Epi 1 cm est prévu vers la fin mars.
→ **si vous n'avez pas réalisé d'apport tallage** : il y a urgence à faire un premier apport avant les prochaines pluies. Si l'apport principal est > 80 unités d'azote : apporter la moitié maintenant, et l'autre moitié d'ici 3 semaines en espérant une pluie.

→ **si un 1er apport a déjà été fait, il n'y a pas d'urgence, mais il est conseillé d'anticiper le 2^{ème} apport** afin de profiter des pluies annoncées. Le risque est de trouver des conditions très défavorables au stade Epi 1cm. Si la dose dépasse 80 unités : apporter la moitié maintenant, et l'autre moitié d'ici fin mars en espérant une pluie.

Pensez à apporter du soufre, entre 30 et 50 unités, avec votre premier ou second apport d'azote si vous n'utilisez pas d'effluents.

[En savoir plus et évaluer le risque de carence en soufre.](#)

Dose d'azote de l'apport principal

La dose totale est calculée par la méthode du bilan (Plus de détail dans l'article : [Céréales : calcul de la dose d'azote](#))

$$\text{Apport Epi 1 cm} = \text{dose totale} - \text{dose 1er apport éventuel} - \text{dose 3^{ème} apport éventuel}$$

Le 3^{ème} apport est à prévoir si le potentiel est élevé ou en cas d'exigence protéines, à caler entre 2-3 noeuds et Sortie Dernière Feuille en fonction des pluies. Dans ce cas réserver entre 40 et 60 unités suivant les variétés, la dose totale et l'objectif protéines.

Piloter le 3e apport avec un outil d'aide à la décision dès le stade 1-2 noeuds (Mes SatImage, N-Tester, Farmstar, Wanaka...).

Désherbage : surveiller les conditions météo et intervenir

Les conditions des jours à venir et de la semaine prochaine sont favorables au désherbage, vous pouvez continuer ou débiter vos interventions.

Dans les parcelles à forte pression adventices, pensez à les désherber sans tarder (Pour rappel ne pas désherber si des risques de gel sont présents les jours encadrant le traitement, en cas de fortes amplitudes thermiques (> 10 à 15 °c) ou en cas de culture en mauvais état végétatif).

Liste non exhaustive d'herbicides anti-graminées en céréales :

Principales spécialités	Substances actives	Cultures	Dose homologuée / ha	Stades d'application	Nombre max applications	Classement (CMR / AB / Biocontrôle)	ZNT aquatique (m)	DVP (m)	DRE (h)	DAR (j ou BBCH)
AXIAL / PRATIC / AXEO / ALKERA	Cloquintocet mexyl (12,5 g/l) + Pinoxaden (50g/l)	BT, BD, OH	0,9 l/ha BD 1,2 l/ha BT,OH	A partir BBCH 21 (début tallage)	1/an	CMR	5	-	48	60j
TRAXOS / PRATIC / TROMBE / TOUNDRA	Cloquintocet mexyl (6,25 g/L) + Pinoxaden (25g/l) + Clodinafod (25g/l)	BT, BD	1,2 l/ha	A partir BBCH 21 (début tallage)	1/an	-	5	-	48	60j
AGDIS / CELIO / DYVEL / CALIFE	Clodinafop (100g/l) + Cloquintocet mexyl (25g/l)	BT, BD	0,6 l/ha	BBCH 12 à 69 (2 feuilles à fin floraison)	1/an	CMR	5	-	24	42j

[Plus d'informations dans notre article détaillé des Programmes de désherbages Céréales 2021/2022](#)

ATTENTION : en cas de résistance de vos graminées au FOP ou DEN (CELIO, AXIAL, TRAXOS...), utiliser un anti-graminées de la famille des sulfonyleurées (disponible sous forme de désherbant complet à large spectre anti graminées + anti dicotylédones).

Les produits ci-dessous comme ARCHIPEL DUO, ATLANTIS PRO, TALLIT STAR, ATLANTIS STAR permettent d'avoir une bonne efficacité même sur graminées un peu développées, et un large spectre anti dicotylédones.

Remarques :

- ABAK n'est pas efficace sur coquelicot
- ATLANTIS PRO n'est pas efficace sur pensée et géranium (et ARCHIPEL DUO donne des résultats faibles ou irréguliers)

Liste non exhaustive d'herbicides complets : anti-graminées + anti dicotylédones en céréales :

Principales spécialités	Substances actives	Cultures	Dose homologuée / ha	Stades d'application	Nombre max applications	Classement (CMR / AB / Biocontrôle)	ZNT aquatique (m)	DVP (m)	DRE (h)	DAR (j ou BBCH)
ABAK (+ Huile)	Cloquintocet mexyl (75g/ha) + Pyroxsulam (75g/ha)	BT, BD	0,25kg/ha	BBCH 12 à 32	1/an	-	5	-	6	BBCH 32
ARCHIPEL DUO / OLBLAK DUO (+ Huile)	Mesosulfuron (7,5 g/l) + Iodosulfuron (7,5 g/l)	BT, BD	1 L/HA	BBCH 13 à 32	1/an	-	5	-	24	BBCH 32
ATLANTIS PRO / ABSOLU PRO (+ Huile)	Mesosulfuron (10g/l) + Iodosulfuron (2g/l)	BT, BD	1,5 l/ha	BBCH 13 à 32	1/an	-	5	-	24	BBCH 32
TALLIT STAR / COSSAK STAR (+ Huile)	Mesosulfuron (45g/kg) + Iodosulfuron (45g/kg) + Thiencarbazonne (37,5 g/kg) + Mefenpyr (135 g/kg)	BT, BD	0,2 kg/ha	BBCH 20 à 32	1/an	-	5	-	24	BBCH 32
ATLANTIS STAR / ABSOLU STAR (+ Huile)	Mesosulfuron (45g/kg) + Iodosulfuron (9g/kg) + Thiencarbazonne (22,5 g/kg) + Mefenpyr (135g/kg)	BT, BD	0,33 kg/ha	BBCH 20 à 32	1/an	-	5	-	24	BBCH 32

ATTENTION : ne pas utiliser les produits ci-dessus sur parcelles drainées ayant une teneur en argile > à 45%.

[Plus d'informations dans notre article détaillé des Programmes de désherbages Céréales 2021/2022](#)

En cas de parcelles présentant une forte pression dicotylédone, les gelées étant passées vous pouvez intervenir. Dans ce cas bien choisir votre produit en fonction des adventices visées :

- Si forte pression gaillet : AKA, ALLIE EXPRESS, PICOSOLO (si dicot jeunes), PICOTOP
- Si forte pression véronique, gaillet : ALLIE EXPRESS, PICOSOLO (si dicot jeunes) ou PICOTOP
- Si forte pression chardons : AKA, ALLIE EXPRESS, ALLIE STAR SX, CHARDEX, CHARDOL 600
- Si forte pression renouées, chardons : AKA, ALLIE EXPRESS, ALLIE STAR SX, CHARDEX (efficacité moyenne sur renouée des oiseaux)

[Plus d'informations dans notre article détaillé des Programmes de désherbages Céréales 2021/2022](#)

Liste non exhaustive d'herbicides anti dicotylédones en céréales :

Principales spécialités	Substances actives	Cultures	Dose homologuée / ha	Stades d'application	Nombre max applications / an	Classement (CMR / AB / Biocontrôle)	ZNT aquatique (m)	DVP (m)	DRE (h)	DAR (j ou BBCH)	Commentaires
ALLIE STAR SX	Metsulfuron-méthyl (111g/kg) + Tribenuron (222 g/kg)	BTH, BDH, OH	45 g/ha	BBCH 20 à 39	1	CMR	5	NC	6	BBCH39	Dose application printemps
ZYPAR / MATTERA	cloquintocet-mexyl (6 g/l) + halauxifène-méthyl (6,25 g/l) + florasulame (5 g/l)	BTH, BDH, OH	1 l/ha	BBCH 13 à 45	1	-	5	5	48	BBCH45	Dose application printemps. Du 1er janvier au 31 mai.
CONCERT SX / HARMONY M SX	thifensulfuron-méthyle (400 g/kg) + thifensulfuron-méthyle (40 g/kg)	BTH, BDH, OH	150 g/ha	BBCH 12 à 39	1	-	5	NC	6	BBCH39	Dose application printemps
PICOSOLO	picolinafène (750 g/kg)	BTH, BDH, OH	133 g/ha	BBCH 00 à 30	1	CMR	50	5	6	BBCH30	
HARMONY EXTRA SX	Thifensulfuron-méthyl (333 g/kg) + Tribenuron (167 g/kg)	BTH, BDH, OH	75 g/ha	Max BBCH 39	1	CMR	5	NC	6	BBCH39	
ALLIE EXPRESS/ SIMPLON EXPRESS	Metsulfuron-méthyl (100g/kg) + Carfentrazone-ethyl (400g/kg)	BTH, BDH, OH	50 g/ha		1	-	5	NC	48	90	Ne jamais mélanger avec un autre produit
PICOTOP / DUBLETT	Picolinafène (20g/l) + Dichlorprop-P (600 g/l)	BTH, BDH, OH	1,33 l/ha	BBCH 20 à 31	1	-	20	NC	6	BBCH31	
AKA / SEKENS	Fluroxypyr (144 g/l) + Florasulam (2,5 g/l) + Clopyralid (80g/l)	BTH, BDH, OH	1 l/ha	BBCH 29 à 37	1	CMR	5	NC	24	BBCH37	Pas d'application avant le 1er mars.
CHARDEX/ EFFIGO	MCPA (350 g/l) + Clopyralid (35 g/l)	BTH, BDH, OH	1,5 l/ha	BBCH 29 à 39	1 tous les 2 ans max	-	5	NC	24	BBCH39	Pas d'application avant le 1er mars.
CHARDOL 600 / U 600 D / DICOPUR 600	2,4-D (600 g/l)	BTH, BDH, OH	1,25 l/ha	BBCH 14 à 32	1	-	5	NC	24	BBCH32	ne pas appliquer sur sols artificiellement drainés ayant une teneur en argile supérieure à 45%

3) Céréales AB : très bonnes conditions pour les désherbages mécaniques, pas pour l'azote !



LE DÉPARTEMENT



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Le temps est resté très sec cet hiver, ce qui a été très propice à la réalisation de désherbages mécaniques de qualité sur les céréales.

Par contre, cette sécheresse est très négative pour la valorisation des fumures organiques apportées car d'une part la dissolution des bouchons est aléatoire et incomplète et d'autre part la minéralisation peine à se mettre en route.

Néanmoins, **les besoins en azote** augmentent vite en ce moment et il faut que la culture ait ce qu'il faut à disposition pour sa croissance. Il est donc urgent de procéder à l'apport d'azote sur les parcelles n'ayant encore rien reçu, les précipitations prévues ce weekend permettront de commencer à le valoriser.

Idéalement, cet apport d'azote sera suivi d'un **passage d'outil de désherbage mécanique**, qui aura alors un triple avantage :

- aérer le sol et ainsi ré-activer la vie biologique et donc la minéralisation,
- enfouir en surface les engrais organiques apportés, ce qui accélèrera leur dissolution dans le sol et leur minéralisation,
- et aussi désherber sa céréale !

Le choix de l'outil à utiliser va surtout dépendre de l'état structurel du sol au moment du passage :

- si le sol est battu, préférer l'utilisation de la houe rotative pour "casser la croûte", quitte à compléter par un passage de herse étrille juste derrière (ou quelques jours après) en étant peu agressif,
- si le sol a été soufflé par le gel, il est conseillé de pratiquer d'abord un roulage de la céréale, puis compléter par un passage de herse étrille quelques jours plus tard,
- dans les sols meubles non soufflés, passer directement la herse étrille en augmentant l'agressivité (inclinaison des dents et vitesse de passage) en fonction de la qualité d'enracinement de la céréale et de l'état de salissement : mieux vaut perdre quelques pieds mais avoir une parcelle propre !

Pour plus de renseignements sur l'itinéraire technique des céréales en Agriculture Biologique, consulter les 2 fiches techniques bio des Chambres d'agriculture de Rhône-Alpes :

- [Blé tendre bio](#)
- [Céréales secondaires bio](#)

4) Cultures de printemps : préparation du sol et faux semis

Après un début d'hiver sec, le mois de mars est jusqu'à maintenant également froid et sec. Une partie des parcelles a pu être préparée après l'épisode de pluie de mi février.

Pour les parcelles non préparées, quelques pluies sont annoncées pour ce week-end, ce qui pourra permettre de réaliser les derniers labours et/ou les reprises de labour sur les parcelles déjà travaillées.

Les quelques précipitations annoncées ce week-end pourront permettre la germination des adventices et d'affiner les préparations de sol. Commencez donc à réfléchir à la réalisation des faux semis avant cultures de printemps et se tenir prêt à intervenir.

En effet, cela commencera par :

- la première reprise de labour, qui doit être réalisée au plus vite et mettra les graines d'adventices en conditions de germination. Cette germination interviendra à la suite de la prochaine précipitation significative.
- Il faudra ensuite intervenir mécaniquement et superficiellement dès que le sol aura ressuyé, pour détruire tout ce qui aura germé et levé et mettre de nouvelles graines en germination.
- Ce processus se poursuivra jusqu'au semis, avec un dernier passage très superficiel le jour même du semis pour semer sur un sol propre.

Pour plus d'informations sur la réalisation des faux semis, consultez l'article "[Objectifs et conditions de réussite du faux-semis](#)"

5) Préparation du sol pour les cultures de printemps AB



LE DÉPARTEMENT



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Cet hiver 2021-2022 aura été très sec, ce qui n'est pas des plus propices pour réaliser des préparations de sol de bonne qualité pour les futures implantations en culture de printemps.

Or, en bio, il faut anticiper la préparation du sol avant le semis des cultures de printemps, notamment pour la réalisation de plusieurs faux semis.

Un épisode pluvieux reste annoncé pour ce weekend, mais les cumuls prévus sur le département ne sont plus très significatifs. Néanmoins, même si les cumuls ne sont pas très importants, cela pourra permettre de réaliser les labours et/ou les premières reprises de labour sur les parcelles déjà travaillées.

Ensuite à moyen terme, les prévisions météo ne sont pas très fiables, mais un temps un peu plus doux et perturbé pourrait se mettre en place, ce qui serait idéal pour des préparations de sol de qualité et des faux semis efficaces.

Cela commencera par la première reprise de labour, qui doit être réalisée au plus vite à la suite du labour et mettra les graines d'adventices en conditions de germination. Il faudra ensuite être très réactif en intervenant mécaniquement et superficiellement dès que le sol aura ressuyé, pour détruire tout ce qui aura germé et levé et mettre de nouvelles graines en germination. Ce processus se poursuivra jusqu'au semis, avec un dernier passage très superficiel le jour même du semis pour semer sur un sol propre.

Pour plus d'informations sur la réalisation des faux semis, consultez "[Objectifs et conditions de réussite du faux-semis](#)"

6) Pomme de terre : le guide Arvalis « Choisir et décider 2022 » est paru

Les résultats des essais Pomme de terre 2021 réalisés par Arvalis sont parus et disponibles dans le nouveau guide Choisir et Décider. Vous y trouverez toutes les informations utiles à la culture de la pomme de terre, du semis au stockage : actualités réglementaires, variétés, fertilisation, désherbage, lutte contre le mildiou et les ravageurs, stockage...

La synthèse des résultats est disponible dans le nouveau [Guide « Choisir et Décider – Pomme de terre – Résultats d'essais 2021 et préconisations 2022](#).

4. Ail



A RETENIR cette semaine Ail :

- Ail blanc et violet, de 3 à 5 feuilles.
- La pluie se fait attendre en espérant qu'elle soit significative d'ici fin de semaine prochaine
- Fertilisation : prévoir un apport, en visant 5/6 feuilles et la pluie ! 2^{ème} apport d'azote pour les conventionnels et dernier apport pour les bios.
- Désherbage : surveillez les premières levées printanières, pensez mécanique, antigerminatif et contact si besoin.
- Attention aux résidus de sulfonilurée ou hormones employés sur céréales.
- Irrigation : poser vos sondes tensiométriques. Encore trop tôt hormis pour les ultras précoces du sud
- Mouches : risque moyen, avec stade sensible dépassé pour de nombreux cas.

1) Fertilisation : apport d'azote à prévoir, complément fumure de fond

En conventionnel

Pour les ails ayant atteints le stade 5 feuilles d'ici la semaine prochaine, vous devez anticiper avant une prochaine pluie. Une application avant un binage ou étrille sera préférable, pour limiter la volatilisation de l'ammoniaque et faciliter sa décomposition, en cas de faibles pluies.

- 2^{ème} apport d'azote, sous forme sulfate d'ammoniaque ou ammonitrate : de 30 à 60 unités selon fumure prévisionnel (variété, rendement visé, précédent, apport déjà réalisé, minéralisation du sol ...)
- Complément en phosphore et surtout en potasse (Patenkali, Sulfate de potasse ...) pour des apports importants, nécessitant du fractionnement
- Apport de magnésie (Kiésérite par ex) s'il est à prévoir : équilibre à rétablir selon analyse de sol avec la potasse

En bio

Pour des engrais à minéralisation plus lente, terminer les apports prévus en visant le stade 5/6 feuilles :

- Dernier complément d'engrais organique azoté ou complet
- Complément d'apport de potasse (Patenkali, Sulfate de potasse homologué bio ...)
- Apport de magnésie (Kiésérite) au besoin (idem conventionnel)

Pour tous les détails, vous trouverez l'article complet sur la fertilisation de l'ail [ICI](#)

2) Désherbage : surveiller et contrôler les premières levées printanières

Surveillez vos parcelles et les éventuelles levées de graminées voire certaines dicotylédones printanières, qui se font encore discrètes : renouées, liserons.

En bio

Etrille, et Bineuse (pour un rattrapage avec des graminées au-delà de 3 feuilles ou des dicotylédones à 2 paires de feuilles) sont à réaliser. Les doigts rotatifs sur bineuse sont possibles dès 5 feuilles ayant une efficacité sur adventices au stade filaments ou 2 paires de feuilles, d'autant plus efficace avec guidage RTK ou caméra. La roto étrille n'est plus adaptée à partir de 4 feuilles.

	ETRILLE	BINEUSE	DOIGT ROTATIF
Profondeur de travail	2 à 3 cm	3 à 4 cm	1 cm
Vitesse	3 à 6 km/h	De 3 à 5 km/h	De 3 à 4 km/h
Autres conditions de réussites	Terrain ne doit pas être dur ou très croulé	/	Terrain sans pierre et souple

En conventionnel

Au préalable, binage et/ou étrille sont opportuns, notamment si levée de graminées ou vivaces (chardon) difficilement contrôlable par les désherbants – cf bio plus haut

Coté désherbant :

- **Antigerminatif en sortie d'hiver à réaliser uniquement avant une pluie** : le fractionnement du Prowl est possible avec un complément en fin d'hiver (dans la limite de 3,3l au total) : cf tableau des usages. **Le Cent 7 peut aussi s'appliquer jusqu'à 9 F (avril) à condition de ne pas l'avoir utilisé en pré-levée (même à dose réduite) ou l'année précédente sur la parcelle.**

Le prowl, permettra de repousser des levées de renouées, fumeterre ou encore chénopodes.

Le Cent 7 pourra quant à lui contrôler des levées de mercuriale, amarantes, renouées des oiseaux, renouées liseron ou encore séneçon. Des essais sont en cours pour préciser l'efficacité de ses stratégies.

Concernant les produits de contact, à appliquer en conditions poussantes, les solutions sont assez restreintes, en matière active, période d'application et efficacité.

- Contre graminées : FUSILLADE MAX (applicable dès la plantation) ou LEOPARD 120 (applicable dès 2 f de l'ail) ou encore STRATOS ULTRA (à partir de 5 f) – cf tableau ci-après. Ces produits sont moyennement efficaces sur paturin, on constate des phénomènes de résistances notamment sur ray grass. **Pour ce type d'application, il faut attendre des conditions « poussantes » et une hygrométrie assez élevée.**
- Contre gaillet, première renouée ou encore liseron : starane 200, à appliquer en conditions poussantes, en fractionnant à 2*0,2 l/ha – **ATTENTION A LA DAR de 90 jours.**
- Le lentagran, non autorisé au-delà de 4 f de l'ail, sera opportun dans très peu de situations – cf tableau ci-dessous

Vous trouverez dans [l'article en lien tous les détails, les usages phytosanitaires et les clés de réussite du désherbage de l'ail](#) qui se jouent dès la plantation.

Liste exhaustive des usages désherbants sur AIL, en post levée

Produit commercial	Dose nom. Dose préconisée /ha	Substance active	ZNT cours d'eau	Me large possible	DRE Plein champ/ serre	DAR	Nb d'applications (max)	Observations
POST- PLANTATION – POSTLEVEE ANTI DICOTELYDONES								
PROWL 400 BAROUD SC	3,3 l *1 l	Pendi-methaline	20 m	oui	6 h	90j	1	Antigeminatif. Conseillé au plus tard jusqu'à 3/4 feuilles de l'ail à moins de 2 l/ha. Dans ce cas, intéressant pour repousser la levée de nombreuses dicotylédones (renouées, chénopodes, amarantes, fumeterres, mercuriales, morelle...) et graminées estivales (panic, sétaria, digitales...). A positionner sur sol frais et avant une pluie. Application sur ail levée possible, en respectant un DAR de 90 jours et en respectant les délais suivants selon le semis de la culture suivante : 190 jours avant un légume racine ou tubercule, 200 jours avant le semis d'une céréale ou d'un bulbe et 250 jours avant le semis d'un colza par ex. Uniquement possible dans le respect des 3,3 l/ha au total (ex : si 2,5 l/ha mis à la plantation, 0,8 l/ha à 2/3 feuilles.)
CENT 7	2 l *1,5 l max en sol sableux	Isoxaben	5 m (dont DVP)	oui	6 h	AIL 9 F	1 Et 1 tous les 2 ans	Application possible jusqu'à 9 F mais fractionnement non autorisée : pas possible si déjà en prélevée de l'ail même à dose réduite ou si application l'année dernière sur la même parcelle. Inhibiteur de germination absorbé par les racelles des jeunes racines, avant la levée des mauvaises herbes. Il agit sur sol frais mais attend en conditions sèches. Peut avoir son intérêt en sortie d'hiver pour contrôler la germination de nombreuses dicotylédones annuelles (renouées oiseaux, ren.liseron, mercuriale, pourpier, laiteron, fumeterre, seneçon, amarante, mouron, véronique de perse...). Peu efficace sur renouée persicaire, liseron, gaillet. Inefficaces sur graminées. Longue durée d'action. Rémance importante – autres légumes à éviter en année n+1.
STARANE 200	0,4 l *0,25 l	Fluroxypir	5 m	oui	48	De Ail 2 F à AIL 4F et 90 jrs	1	A utiliser avec prudence sur Ail violet et Ail de printemps car risque de phytotoxicité. Foliaire systémique. Fortement conseiller d'appliquer 2 passages à 0,2 l/ha à 14 j d'intervalle minimum. En blanc, possible aussi en un passage à 0,4 l si aucune autre association. Cette dose peut cependant provoquer des symptômes de phytotoxicité n'affectant pas le rendement. Très efficace sur Renouée liseron et Gaillet. Plutôt efficace sur Renouée des oiseaux. Freine les liserons (haie et champs) ainsi que datura et stellaire. Inefficace sur renouée persicaire, renouée feuille de patience/amphibie/ou poivre d'eau et préle. Fractionnement possible. 14 jours minimum entre 2 applis. Sur AIL 2F à 4F max. ZNT culture adjacente de 5 m. DAR de 90 jours.
LENTAGRAN	2 kg	Pyridate	20 m (dt 5 m DVP)	oui	48 h	4 f de fail max	1	Nouvel usage avec application jusqu'à 4 F de l'ail Max. Fractionnement possible, jusqu'à 4 applications à 0,5 kg/ha. Délai entre 2 applications : 7 jours si 0,5 kg/ha et 10 jours si 1 kg/ha. ZNT dérive de 20 m dont 5 m de Dispositif Végétalisé Permanent. DVP non obligatoire si moins de 1 kg/ha ZNT culture adjacente de 5 m. Contact. Absorbé par les organes verts de la plante. Appliquer à 400 l/ha sur feuillage sec et correctement cirée. Toxicité si température basse (<5°C). A utiliser sur adventices jeunes (2 F max). Efficacité moyenne sur amarante, chénopodes, morelle, mercuriale, galinsoga, datura, gaillet, fumeterre. Non efficace sur ambrosie, renouées, coquelicot, liserons, matricaire, mouron, véronique, préle, repousse PDT
POST PLANTATION – POST LEVEES ANTI GRAMINEES								
CENTURION 240 EC/SELECT/ FOLY -R ne sont plus utilisable depuis le 15/09/20.								
STRATOS ULTRA	2 l (annuel) 4 l (vivaces)	Cyloxydim (100g/l)	5 m	H36 1	48 h	28j	1	Classe CMR2 (cancérigène, mutagène et reprotoxique). Fractionnement interdit. Appliquable du stade 5 F et jusqu'à 28 jours précédant la récolte. Foliaire systémique et légèrement racinaire. Efficaces sur de nombreuses graminées, hors paturin. Risque de phytotoxicité si utilisation en plein soleil avec un adjuvant type Dash hc à 2 l/ha (pour réduire de 50 % la dose). Sur chiendent, efficacité moyenne. Là encore, des résistances commencent à apparaître. A utiliser seulement si grande nécessité. Préférer la herse étrille et/ou le binage.
FUSILADE MAX	3 l (vivaces) 1,5 l (annuelles)	Fluazifop-p-butyl	5 m	H36 1	48h	28j	1	Classé CMR2 (cancérigène, mutagène et reprotoxique). Fractionnement interdit. Foliaire systémique et légèrement racinaire. Absorbé par les feuilles et les racines. Appliquer sur graminées à 3-4 F Actif sur graminées annuelles et vivaces. Persistance d'action : 1 mois. De fortes résistances de ray grass sont à noter. A éviter. ZNT culture adjacente de 20 m si 3 l/ha. Si 1,5 l – 5 m.
LEOPARD 120	1,25 l	Quizalofop-P-éthyl	5 m	oui	48 h	60j	1	A bénéficié d'une nouvelle réhomologation sur AIL, depuis le 22 sept 2021 A appliquer sur fail du stade 2 feuilles (bbch12) et au plus tard, 2 mois avant récolte. (et avant initiation du bulbe (bbch39)) A appliquer sur graminées jeunes. Efficace sur les graminées estivales et automnale, avec une efficacité moindre sur paturin. ZNT aquatique et plante non cible de 5 m. ZNT riverain de 3 m.

3) Risque de résidus de désherbants céréales sur AIL – Attention

Les désherbants issus de la famille des sulfonylurées et la plupart des hormones ne sont pas autorisés sur ail.

Par contre, ces familles chimiques sont très fréquemment utilisées en désherbage des céréales. Très souvent employées avec le même pulvérisateur, le moindre résidu peut générer de très graves problèmes de phytotoxicité sur l'ail, notamment des résidus de sulfonylurée.

Des accidents en cultures sont régulièrement constatés, expliqués par un mauvais rinçage du pulvérisateur. Voici quelques conseils et points de vigilance pour réduire le risque :



Crédit photo : Mikael BOILLOZ

Les mesures préventives

- rechercher des alternatives à ces produits dans les programmes de désherbage des céréales, selon possibilité et flore présente – cf partie céréales
- utiliser un pulvérisateur spécifique pour l'ail, selon possibilité
- préférer des spécialités commerciales en solution liquide aux granulés dispersibles (WG) ou solubles (SG) car plus facile à rincer
- ou a minima : être extrêmement vigilant sur la gestion des fonds de cuve et le rinçage du pulvérisateur...

Gestion du fond de cuve et du rinçage

- Consulter la notice pour un rinçage complet (jeux de vannes)
- Ne pas oublier de rincer l'incorporateur de produit
- Être vigilant sur les produits décapants qui vont au final remettre en suspension des molécules (à éviter avant ail)

4) Irrigation : globalement encore trop tôt

Un ail à 5 feuilles bien enraciné peut descendre jusqu'à 40 cm avec un bol racinaire majoritaire à 0 – 25 cm. Malgré le sec, l'horizon au-delà de 10 cm reste encore frais et le temps n'est pas encore très poussant avec une demande climatique limitée. Ainsi, l'irrigation n'est pas opportune cette semaine, comptant sur des pluies dans les prochains jours pour « fondre l'engrais ». On peut cependant nuancer le conseil pour des ultra précoces avancées, sur des terrains filtrants et pour des conditions devenant « poussantes » (notamment secteur sud). Dans ce cas, une irrigation de 20/25 mm serait intéressante si pas de pluies significatives ce week end.

Si ce n'est pas encore fait : **poser vos sondes tensiométriques** (3 sondes par horizon). Soit 3 à 20 cm et 3 à 40 cm. Soit 3 à 30 cm.

Vous trouverez l'article « [irrigation de l'ail](#) » pour tous les détails : besoin, pilotage ...

5) Mouches : risque moyen, lors des périodes ensoleillées

A ce jour, très peu de dégâts sont constatés sur les parcelles les plus avancées. Une bonne partie des parcelles sortent de la période de risque, avec des ails ayant dépassé le stade 4/5 feuilles.

Pour rappel, les conditions les plus propices aux vols sont les suivantes :

- **Températures douces persistantes (à partir de 5°C), absence de vent, ensoleillement**

Vous trouverez l'article complet « [Mouches ravageurs de l'ail](#) » qui présente les différentes mouches, ravageurs de l'ail, leur biologie, les facteurs de risques ainsi que les moyens de protection

5. PPAM

A RETENIR cette semaine PPAM :

- **Thym** : redémarrage végétatif, c'est le moment de les fertiliser
- **Lavande, lavandin** : repos végétatif pour encore 2 / 3 semaines
- Journée compost et fertilisation Ail & PPAM, mardi 15 mars : plus d'infos [ICI](#)
- **Aides pour des investissements** : si vous souhaitez investir, pensez à demander une aide avant le 22 avril (PCEA 4.13) ou avant le 30 avril (aide Région / FranceAgriMer)

Les besoins en éléments fertilisants du lavandin :

Le CRIEPPAM (Centre Régionalisé d'Expérimentation en Plantes à Parfum, Aromatiques & Médicinales) a récemment publié des résultats sur **les besoins en éléments minéraux du lavandin** (Bulletin L'Essentiel n°107 de janvier 2022).



Ils ont estimé qu'un hectare de lavandin avec un rendement en huile essentielle de 100 kg/ha correspond en moyenne à une production de 3,2 tonnes de matière sèche / an, répartie de la manière suivante :

- 2,1 tonnes de matière sèche exportée (hampes florales)
- 1,1 tonne de matière sèche immobilisée (croissance des racines et des tiges).

Ils ont déterminé les minéraux exportés et immobilisés par le lavandin, à l'aide d'analyse de plantes, ce qui donne les résultats suivants :

besoins en éléments minéraux	rendement visé (kg d'HE/ha)	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200
	N	34,4	38,7	43	47,3	51,6	55,9	60,2	64,5	68,8	73,1	77,4	81,7	86
	P2O5	11,2	12,6	14	15,4	16,8	18,2	19,6	21	22,4	23,8	25,2	26,6	28
	K2O	61,6	69,3	77	84,7	92,4	100,1	107,8	115,5	123,2	130,9	138,6	146,3	154
	CaO	35,2	39,6	44	48,4	52,8	57,2	61,6	66	70,4	74,8	79,2	83,6	88
	Mg	7,2	8,1	9	9,9	10,8	11,7	12,6	13,5	14,4	15,3	16,2	17,1	18
				d'après l'Essentiel n°107 du CRIEPPAM										

CA26, d'après les résultats du CRIEPPAM

NB : en zone vulnérable nitrates, la fertilisation azotée des plantes à parfum pérennes est plafonnée à 80 unités par an, d'où les deux cases colorées en orange).

Ces résultats montrent clairement que **la potasse est l'élément le plus exporté par le lavandin, suivi du calcium, puis de l'azote, puis du phosphore et enfin du magnésium.**

Il est donc utile pour les lavandiculteurs :

- De connaître la teneur en potasse de leur sol
- De ne pas utiliser d'engrais ternaire équilibrés type 15-15-15, qui ne sont pas du tout adaptés pour la fertilisation des PPAM
- D'apporter de l'azote, même si les besoins restent limités comparé au blé par exemple
- De ne pas sur-fertiliser en phosphore (d'autant qu'il peut rapidement être bloqué dans les sols calcaires). Les engrais avec phosphore protégé ont ainsi leur intérêt dans les sols très calcaires.
- D'apporter un peu de magnésium
- D'ajuster leur fertilisation selon le rendement visé en huile essentielle

La reprise de végétation du lavandin, en plaine, se fait fin mars / début avril, **les apports d'engrais organiques sont donc à faire dès maintenant, et les apports d'engrais minéraux se feront fin mars.**

Compost de pailles distillées :

Une tonne de compost mûr de pailles distillées (retourné au moins une fois depuis la récolte dernière) apporte les éléments suivants :

7 kg d'azote total, soit environ 2 kg d'azote disponible dans l'année

3 kg de phosphore (P₂O₅)

9 kg de potasse (K₂O)

3 kg de magnésie (MgO)

18 kg de calcium (CaO)

des oligo-éléments

et du carbone (rapport C/N autour de 13)

1 tonne de compost de paille distillé équivaut donc à un engrais organique de type 2-3-9 + 3 MgO.

Epandre ce type de compost sur ses parcelles est un bon moyen de valoriser cette biomasse, et de contribuer à la fertilité de ses sols.

Prochaine parution du bulletin jeudi 17 mars

Comité de rédaction : **Chambre d'agriculture de la Drôme**

- V. ETEVENOT- coordination, GC : 06 07 17 67 58

- L. AFFRIAT – suppléante, GC : 06 22 42 53 99

- A. MAGNON – GC, PPAM : 06 20 88 81 06

- A. BOUTON - PAC : 06 12 51 37 34

- MP. COURONNE - GC, pédologie, phytos : 06 68 43 97 12

- N. VILLARD - Directive Nitrates, fertilisation : 06 22 42 53 91

- M. BOILLOZ - Légumes : 06 20 88 81 05

- F. DUBOCS - Irrigation : 04 27 24 01 60

- J. CHAMPION - Grandes Cultures bio : 06 09 15 21 98

- P.P.A.M. : C.YVIN : 06 27 61 31 55 & P. BATTAIL : 06 20 56 66 22

Avec la **contribution** : ARVALIS-Institut du végétal, TerresInovia, CTIFL, SERAIL, FNAMS.

Les observations drômoises du réseau de parcelles sont effectuées par les techniciens de : Oxyane, ARVALIS-Institut du Végétal, SPSMS, Chambre d'agriculture de la Drôme.

